

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Février 1879.

Chronique générale.

Le bruit de la démission de MM. Waddington, Léon Say, de Freycinet, le général Gresley, a couru lundi à la Bourse, qui a baissé sur cette rumeur, sinon absolument exacte, du moins non dépourvue de fondement.

Il est hors de doute que le cabinet est profondément divisé, notamment sur la question de l'amnistie et sur celle du procès des ministres du 16 mai.

Le bruit d'une très-vive discussion qui aurait eu lieu entre M. le Président Grévy et M. de Marcère occupe aujourd'hui le monde parlementaire.

M. J. Grévy serait opposé aux poursuites contre les ministres du Maréchal.

Il n'est pas téméraire de pressentir que le cabinet n'aura qu'une très-courte durée. Au reste, lundi, dans sa piteuse réponse aux questions qui lui étaient posées, M. de Marcère a parlé des troubles, des inquiétudes, de la misère qui affligent le pays. Ce sont là des aveux que la force de la vérité arrachés, et qu'il importe de rapprocher des promesses d'apaisement, de calme et de prospérité tant de fois formulées, mais qui ne peuvent pas être tenues par nos gouvernants.

Il règne une grande agitation dans les couloirs du Sénat. Beaucoup de sénateurs ont reçu de leurs départements des lettres dans lesquelles on dit qu'on ne veut point d'une amnistie générale.

Le conseil municipal de Paris a donné sa démission en entier.

On dit que le gouvernement insiste pour qu'elle soit retirée.

D'après la France, si M. de Marcère n'obtient pas un ordre du jour favorable à la suite de l'interpellation relative à l'enquête sur la préfecture de police, il est prêt à donner sa démission.

L'éventualité a été prévue par le Président de la République qui accepterait la démission de M. de Marcère, au cas échéant, et le remplacerait purement et simplement sans modifier autrement l'ensemble du cabinet.

M. le ministre de l'intérieur a réuni, place Beauvau, les délégués de la majorité et de la minorité de la commission d'amnistie. De part et d'autre, on a cherché à établir une entente et à se mettre d'accord avec le gouvernement sur les modifications qui pourraient être introduites au projet soumis par le cabinet à la Chambre.

Au nom de la minorité, M. Constans, député de la Haute-Garonne, a vivement insisté pour l'adoption d'une amnistie pleine et entière, sauf à exclure de cette mesure de clémence les incendiaires, les assassins et tous ceux qui auraient été condamnés pour crimes et délits de droit commun.

Il a développé les avantages juridiques de ce système, qui ne porte atteinte ni au droit parlementaire, ni aux principes de droit criminel, et qui aura pour résultat de créer l'apaisement, en mettant fin à une question irritante.

Il paraît que le gouvernement n'a pas paru, au premier abord, disposé à entrer dans cette voie. MM. Savary, Andrieux, délégués de la majorité, ont combattu également l'avis de M. Constans.

M. Grévy s'est ému des détails qui se produisent aux cours des séances de la commission d'enquête sur la préfecture de police.

Différents faits lui sont revenus qui lui ont paru étranges.

Il a fait demander des renseignements à M. de Marcère, qui s'est empressé de se rendre à l'Élysée pour conférer à ce sujet avec le Président de la République.

M. le préfet de police, mandé à son tour, a donné aussi des explications, mais il paraît que les versions de ces deux hauts fonctionnaires sont tellement dissemblables que M. Grévy ne sait plus précisément à quoi s'en tenir sur un fait qui paraît intéresser tout particulièrement.

On ne comprend guère pourquoi le gouvernement a tant hésité à faire connaître l'arrestation du sieur Imbert, alors qu'il était écroué le lendemain même de la publication de sa lettre dans la *Révolution française*, et non pas huit jours après, comme le prétend un journal.

Lorsqu'on s'est présenté à son domicile il n'y était pas, mais deux heures plus tard il était arrêté dans un établissement industriel où il s'était réfugié.

Quant aux fonctions de comptable qu'on lui attribue dans cet établissement même, c'est une erreur.

Imbert n'a jamais rien fait, c'était un paresseux, ne fréquentant que les bouges du matin au soir.

On le verra, du reste, dans l'instruction de son procès.

Le remplacement de M. le général Vinoy à la grande chancellerie de la Légion d'Honneur est aujourd'hui absolument décidé.

Le choix de son successeur n'est pas encore fixé, néanmoins l'amiral Pothuau paraît réunir toutes les chances d'y être désigné. La semaine prochaine ne s'écoulera pas sans qu'il y ait un nouveau grand chancelier.

Le projet d'amnistie présenté par le gouvernement sera vivement combattu au Sénat, dit la *Civilisation*.

Le centre gauche sénatorial a déjà distribué les rôles aux orateurs.

M. Béranger combattra ce projet, au nom des principes juridiques.

M. le comte Rampon, au nom des principes conservateurs.

M. le général d'Andlau, au nom de l'armée.

On désigne encore « cinq personnes » appartenant soit au journalisme, soit au personnel habituel des réunions publiques,

qui seraient ou auraient été attachées à la police.

On lit dans l'Univers :

« L'instruction publique en France est donc livrée à un homme qui affiche le mépris de toute croyance religieuse, et l'a affiché cyniquement dans un des actes les plus graves et les plus solennels de la vie, le mariage.

« L'éducation de la jeunesse française, la formation des instituteurs de cette jeunesse, sont entre les mains d'un homme qui s'est volontairement placé en dehors des conditions de l'ordre moral admis par tous les peuples. Je ne crois pas qu'une telle anomalie se soit présentée jamais dans une autre nation civilisée, pour qui l'éducation de la jeunesse est avant tout une question de l'ordre moral. Ah ! nous sommes tombés bien bas ! »

Un député de la majorité républicaine déclarait, il y a deux jours, à un de ses amis, que le procès des ministres du 16 Mai ne serait que le prologue d'autres résolutions analogues, et que, notamment, on se proposait de réclamer la mise en accusation du cabinet Emile Olivier.

La panique est complète dans la population des faubourgs par suite des agressions que les journaux signalent chaque jour. C'est à qui achètera des armes et prendra ses précautions.

On signale des rôdeurs qui s'introduisent dans les maisons et paraissent vouloir se renseigner sur les habitudes des locataires. Signe particulier : certains de ces individus se donnent pour sourds-muets. A chacun de veiller.

LES COMPLICATIONS DE LA QUESTION D'AMNISTIE.

L'amnistie est comme ces bombes explosives qui éclatent et font des ravages dans toutes les directions. Pendant qu'elle agite le Parlement, le Ministère ne sait plus quel parti prendre au sujet du vote illégal et malencontreux du Conseil municipal qui essaie de dissimuler, sous l'apparence d'un acte purement philanthropique, la manifestation politique la plus évidente et la plus audacieuse.

D'après les débats provoqués dans le sein de la commission de la Chambre, on trouve les réclamations de plusieurs départements qui, ayant eu, comme celui du département de la Seine, leurs insurgés et leurs déportés, protestent contre le privilège qu'on voudrait accorder aux communalistes de Paris, et demandent, non sans une apparence de raison, à être admis au bénéfice de l'amnistie.

Les députés de Saône-et-Loire, MM. Margue et Gilliot, ont réclamé l'amnistie pour les individus qui en 1874 ont pris part au mouvement insurrectionnel et par extension pour ceux condamnés en 1873 pour avoir tenté de faire disparaître la marquise de Mac-Mahon, parente du maréchal.

A leur tour, les députés de Marseille, MM. Labadié et Bouquet, ont insisté pour que le sous-intendant Bressy qui avait notifié au général d'Aurelle de Paladines un faux ordre de se rendre à Paris, et qui avait été compromis dans le mouvement insurrec-

tionnel de Marseille, soit admis au bénéfice de l'amnistie.

Enfin, M. Cantagrel, député de Paris, a élevé la voix en faveur de Lucipia, condamné à mort comme complice de l'assassinat des dominicains d'Arcueil.

A la suite de ces diverses réclamations, la commission a chargé MM. Langlois, Andrieux, Savary et Constant, de conférer avec M. le garde des sceaux, et de lui demander une nouvelle rédaction de l'article 1^{er} du projet de loi.

Dimanche, MM. de Marcère et Le Royer ont eu plusieurs entrevues avec les délégués de la majorité et de la minorité de la commission d'amnistie, et l'on paraît s'être mis d'accord sur la motion de M. Andrieux, qui étend l'amnistie aux faits insurrectionnels, autres que ceux relatifs à la Commune de Paris.

C'est dans ce sens, selon toute probabilité, que l'article 1^{er} du projet de loi sera modifié, c'est-à-dire empiré et aggravé !

LA POLICE ANGLAISE.

Les attaques nocturnes dont le centre de Paris même est devenu le théâtre depuis plusieurs jours, donnent un intérêt d'actualité au passage suivant que nous empruntons à la *Liberté*, et qui est relatif à l'organisation du service des gardiens de la paix (policemen) à Londres pendant la nuit. Cette organisation pourrait servir de modèle à la nôtre :

A Londres, chaque rue est surveillée par un policeman. Si la rue est longue, il y en a naturellement plusieurs ; mais chaque homme est toujours de service dans la même zone, de manière qu'il connaît tous les habitants de sa rue et presque leurs habitudes. Cette surveillance ainsi localisée permet à chaque agent de s'apercevoir du moindre fait illicite qui peut se manifester.

Le policeman ne porte pas d'armes apparentes, mais il dissimule dans la basque de sa tunique une sorte de gourdin ou casse-tête qui devient entre ses mains une arme redoutable. Pour le service de nuit, il est muni d'une crécelle, d'une lanterne sourde et d'une paire de menottes.

Sa lanterne lui sert à vérifier si les portes des maisons et des boutiques, ainsi que les fenêtres du rez-de-chaussée, sont bien fermées. S'il lui arrive d'être attaqué et d'avoir besoin de secours, il agite sa crécelle. Immédiatement, ses collègues des rues environnantes accourent pour lui prêter main-forte.

Comme on peut se l'imaginer, ce système a de grands avantages. D'abord, les vauriens regardent à deux fois avant de faire un coup ; ensuite, le passant attaqué et qui crie au secours est certain d'être entendu. D'un autre côté, le voleur ou l'assassin qui s'enfuit a peu de chance de se sauver, attendu que s'il échappe à un policeman d'une rue, il sera pris par celui d'une autre rue, prévenu par le cri de la crécelle.

Ce n'est pas dire que les rues de Londres sont exemptes de vagabonds et que l'on pourrait s'y promener impunément avec une sacoche remplie de bank-notes. Il y a, comme cela arrive dans toutes les grandes villes, de ces coups montés où de mauvais drôles réussissent à tromper la surveillance ; mais, grâce à l'organisation dont nous venons de parler, les *entreprises nocturnes* sont difficiles et assez rares.

LES ATTENTATS NOCTURNES A PARIS ET LES MESURES A PRENDRE.

Cédant au cri public et aux avertissements répétés de la presse, M. le préfet de police, dont per-

bonne ne met en doute le zèle et le bon vouloir, a réuni les commissaires de police de Paris pour conférer avec eux au sujet des attaques nocturnes, et pour combiner les mesures à prendre, en vue de mettre fin aux alarmes de la population parisienne.

Nous l'avons dit, une forte réorganisation des services nocturnes de la force publique est nécessaire pour couper le mal dans sa racine. Il faut de fréquentes patrouilles, des gardiens de la paix échelonnés dans les divers quartiers, correspondant entre eux au premier signal et pouvant se réunir rapidement sur un point donné.

Il faut aussi autoriser tout citoyen paisible à porter une arme à feu, et à s'en servir contre tout agresseur, afin que les malfaiteurs sachent bien à quoi ils s'exposent par une attaque nocturne.

La circulaire que M. Albert Gigot vient d'adresser aux commissaires de police de la capitale exprime fort bien les craintes de la population et les dangers de ces inquiétudes si elles se perpétuaient :

« L'inquiétude qui s'est produite, dit l'honorable préfet, a d'ailleurs été entretenue par des récits inexacts qui, s'ils se renouvelaient, auraient pour effet de jeter la déconsidération sur le gouvernement de la République, de mettre en suspicion l'activité et le dévouement du personnel que j'ai l'honneur de diriger, et d'éloigner de Paris, au grand préjudice de la prospérité publique, les étrangers qui s'y rendent d'ordinaire à cette époque de l'année. »

C'est très-bien pensé et très-bien dit; mais on comprend qu'une simple circulaire ne suffit pas pour assurer un service qui n'est pas complètement organisé et qui exige des réformes urgentes. Espérons que la vigilance du préfet ne s'arrêtera pas là, et, en s'inspirant de ce qui se fait à Londres, saura doter notre capitale d'un service de policemen français semblable à celui qui fonctionne si bien à Londres.

Etranger.

Un des correspondants militaires de la Gazette de Cologne adresse à ce journal une lettre dans laquelle il expose que les Zouaves ont probablement été instruits dans l'art de la guerre par d'anciens officiers allemands qui, après avoir pris du service dans l'armée anglaise, en Crimée, puis dans les colonies anglaises du Sud de l'Afrique, se sont rendus dans les pays indépendants de la région du Cap pour faire fortune en enseignant aux indigènes l'exercice à la manière prussienne.

L'AFFAIRE PASSANANTE.

Voici le texte des conclusions du rapport des médecins italiens chargés d'examiner l'état mental de Passanante :

« Giovanni Passanante n'est atteint ni d'hallucination ni de lypémanie.

« Il n'est pas atteint d'hallucination, c'est-à-dire de fausses sensations qui ne correspondent à aucun objet réel, parce que tous les organes des sens périphériques et centraux fonctionnent en lui parfaitement, et il ne s'est jamais produit chez lui aucun fait qui indique, même d'une façon éloignée, un pareil phénomène.

« Il n'est pas atteint de lypémanie aiguë ou chronique, c'est-à-dire de délire de nature triste, débilitante, oppressive, selon la définition d'Esquirol et de tous les aliénistes, parce qu'on n'a jamais constaté chez lui de délire mélancolique ou gai.

« Nous concluons donc à l'unanimité, suivant les données de la science et de notre conscience, que Giovanni Passanante n'est et n'a jamais été atteint d'hallucination, ni de lypémanie, ni d'aucune autre maladie mentale. »

Chronique militaire.

M. le général Gresley, ministre de la guerre, vient de désigner les corps sur lesquels devront être dirigés les engagés qui se présenteront du 1^{er} au 31 mars 1879, c'est-à-dire dans la deuxième période pendant laquelle doivent être ouverts les engagements volontaires en exécution du décret du 28 juin 1878.

La circulaire adressée à cet effet aux commandants de corps d'armée par M. le ministre de la guerre fixe, en outre, le

chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Programme du jeudi 20 février.

1. Le Droit du Seigneur, ouverture, par la Musique municipale.
2. Caprice hongrois, fantaisie pour violoncelle, par M. MARTEL.
3. L'Ame en peine, romance de Flotow, par M. C.
4. Le Congrès musical, air varié pour trombone à coulisse, clarinette, contre-basse, saxophone et piston, par la Musique municipale.
5. Dieu seul me la rendra, romance, par M. B.
6. Fantaisie sur Rigoletto, pour violoncelle, par M. MARTEL.
7. Alleluia d'Amour, de Faure, par M. C.
8. Le Tour du Monde, valse à grand orchestre, par des amateurs.
9. Les Cloches de Corneville, valse chantée, par M. C.
10. La Villageoise, polka, par la Musique municipale.

Avant de quitter son quartier général, M. le général du Barail, commandant le 9^e corps d'armée, a adressé aux troupes placées sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« Je vous fais mes adieux. Je suis relevé de mon commandement par décret de M. le Président de la République en date du 11 février. En me séparant de vous avec une sincère émotion, je ne puis que vous rappeler le langage que je vous ai toujours tenu pendant le temps que je suis resté à votre tête.

« Serrez-vous autour de vos chefs. Conservez précieusement les grandes traditions de dévouement, de fidélité et de discipline qui sont en vous et sans lesquelles il n'est pas d'armées puissantes et solides. Soyez surtout fidèles à cette noble devise: Honneur et Patrie qui est gravée dans vos cœurs comme elle est inscrite sur vos drapeaux.

« Au quartier-général à Tours, le 12 février 1879.

« Signé: F. DU BARAIL. »

La famille de M. le marquis de Galliffet, qui a pris aujourd'hui possession du 9^e corps d'armée à Tours, a résidé autrefois en Touraine. En 1743, Louis-François, marquis de Galliffet, prince de Marignac, possédait la baronnie de Preuilly, et les riches domaines d'Azay-le-Féron, de Fontbaudry, de Claise et autres, situés dans la partie méridionale de la Touraine. Vers 1767, le marquis de Galliffet vendit ces terres au marquis de Sancerre.

On voit encore sur les murs de l'ancienne église abbatiale de Preuilly, dit le Journal d'Indre-et-Loire, les armoiries de la famille de Galliffet, qui, en sa qualité de propriétaire de la baronnie, avait le droit de patronage sur l'abbaye.

ANGERS.

Les journaux d'Angers publient l'avis suivant :

« MM. les jeunes gens qui désirent faire partie d'une Cavalcade de bienfaisance, projetée pour le Mardi-Gras, 25 février, sont invités à se réunir à Angers, dans la Salle des concerts de la Mairie, mercredi soir, 19 courant, à sept heures et demie, pour fixer le programme de la fête, la composition des groupes et aviser aux moyens d'exécution.

« MM. les membres des Sociétés sportives de la ville sont instamment priés d'assister à cette réunion.

« Un groupe de jeunes gens. »

MAYENNE.

M. Gandais, maire de Mayenne, vient de dissoudre la musique municipale de cette ville, qui, paraît-il, n'a pas jugé à propos d'obtempérer à une invitation qui lui était faite par la municipalité.

Quelle était cette invitation? C'est ce que l'arrêté de M. le maire ne nous fait pas connaître.

LES BŒUFS AMÉRICAINS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire: En lisant la note que nous avons publiée dans le

numéro du 13 courant, annonçant l'arrivée de bœufs américains sur les marchés de la Belgique, quelques personnes, paraît-il, ont contesté les chiffres que nous tenons de personnes dignes de foi.

Pour ne laisser aucun doute aux incrédules, nous coupons, dans le numéro 514, 15 février, du Journal d'Agriculture pratique de Barral, l'extrait de la lettre suivante, qui permettra à nos lecteurs de juger que, loin d'exagérer, nous nous étions tenus en dessous même de la vérité :

« Arras, 27 janvier 1879.

« Monsieur le Directeur,

« Je viens joindre ma voix à celle de vos honorables correspondants, qui ont entretenu vos lecteurs de l'intensité de la crise que traverse actuellement l'agriculture.

« Une autre crainte commence aussi à se faire jour dans nos campagnes du Nord: les importations de viandes d'Amérique jettent un peu de désarroi dans les habitudes. Non-seulement les viandes salées, celles de porcs notamment, ont fait leur apparition sur les marchés du Nord, mais encore les importations de bestiaux américains vivants, de bœufs gras par exemple, ont donné assez de succès à quelques commerçants pour les enhardir à les tenter encore. En effet, il faut de douze à treize jours pour qu'un bâtiment de fort tonnage transporte le bétail d'Amérique en France, et les soins dont est entouré ce bétail pendant la traversée sont tellement bien entendus, que nous savons pertinemment que plusieurs de ces tentatives ont pu être faites, sans qu'il en coûtât la vie d'un seul bœuf. Tous les animaux composant la cargaison sont non-seulement arrivés en bonne santé, mais encore n'ont presque pas souffert pendant tout le temps qu'a duré la traversée. Ils ont ainsi procuré un bénéfice de 75, 100 et même 150 pour 100 à ceux qui ont entrepris ces sortes de spéculation, et je dois ajouter que la viande des bœufs américains est tout aussi belle, aussi saine, aussi nutritive que celle des meilleurs bœufs européens. »

(Extrait d'une lettre de M. Lenglen.)

Nous pouvons ajouter encore que les bœufs américains qui viennent d'être jetés sur les marchés de la Belgique, ressemblent beaucoup au type que nous rencontrons sur tous nos marchés, et qui proviennent des cantonnements qui, commençant vers Avrillé, s'étendent jusqu'au delà de Segré. C'est assez dire, je crois, pour démontrer la concurrence dangereuse dont nos producteurs sont menacés, et qu'il est temps que nos législateurs entrevoient la nécessité de faire de bons traités de commerce qui empêchent les prix de s'avilir, et permettent une rémunération suffisante du travail national.

A. B.

NIORT.

Nous lisons dans la Revue de l'Ouest :

« Huit conseillers municipaux ont présenté, à la dernière séance du conseil municipal de Niort (séance du 5 janvier), une proposition dans laquelle on lit ce qui suit :

« L'opinion publique est révoltée des faits de sévices, de brutalité et d'immoralité qui s'accomplissent fréquemment, depuis un grand nombre d'années, dans certains établissements congréganistes donnant l'instruction et l'éducation aux jeunes enfants, et les nombreuses condamnations prononcées chaque année par les tribunaux contre ces frères instituteurs prouvent qu'il y a un vice inhérent à l'organisation et au fonctionnement de ce genre d'institution. »

« On ne fait pas à de pareilles déclarations l'honneur de les discuter. Il suffit, pour y répondre, de faire connaître les chiffres officiels de la statistique publiée par le ministre de la justice. Toute personne de foi sera fixée sur la valeur des accusations produites devant notre conseil municipal, en jetant simplement les yeux sur le tableau comparatif suivant, contenant toutes les condamnations pour crimes contre les personnes et les propriétés encourues par les instituteurs congréganistes et laïques, à partir de 1867 (époque à laquelle a été établie la distinction entre les deux catégories) jusqu'en 1873 :

Années.	INSTITUTEURS OU INSTITUTEURICES.		
	Laïques.	Congrég.	Total.
1867	31	4	35
1868	25	4	29
1869	22	7	29
1871	15	3	18
1872	24	4	28
1873	23	10	33
Totaux:	140	32	172

« Plus loin, les auteurs de la même proposition s'élèvent contre les lettres d'obédience en faveur du brevet, seul capable, disent ces messieurs, de maintenir le niveau des études dans les écoles communales.

« Sur ce point encore, nous ne discutons pas. Nous citerons les chiffres officiels,

comme nous l'avons fait tout à l'heure. Voici un fait entre mille :

« En 1872, les écoles communales laïques et congréganistes de Paris concoururent pour l'obtention de 80 bourses communales. Les écoles laïques ont présenté 204 élèves; 124 ont été éliminés aux premières épreuves, 57 ont été admissibles et 23 définitivement admis. Les écoles congréganistes n'ont présenté que 166 élèves; 26 ont été éliminés aux premières épreuves, 96 ont été admissibles, et 51 définitivement admis. Dans la liste dressée par ordre de mérite, les élèves des congréganistes ont eu 16 numéros sur les 20 premiers.

« Et maintenant, le public n'a qu'à apprécier. »

Un décret du Président de la République fixe au 18 février l'exécution complète de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et Guérande.

Les courses de Savenay, pour l'année 1879, sont fixées au dimanche 6 et au lundi 7 juillet.

Les courses de La Roche-sur-Yon auront lieu le dimanche 20 et lundi 21 juillet.

On écrit de Saint-Hilaire-de-Chaléons au Phare de la Loire :

« C'était jour de foire le 42 courant à Saint-Hilaire-de-Chaléons; il y avait un grand nombre de bestiaux réunis, lorsque, vers une heure, une panique se répandit parmi les vaches; elles se débâtèrent en jetant le désordre dans l'assemblée. Cependant on parvint à les calmer, et les transactions recommencèrent. Mais, vers deux heures, les bœufs, à leur tour, sont saisis de la même panique, ils se débâtent, courent dans toutes les directions, renversent tout sur leur passage, conducteurs, acheteurs, charrettes. La foule se sauve de tous côtés; malheureusement un grand nombre de victimes sont atteintes par les cornes des animaux ou foulées aux pieds.

« On compte une trentaine de blessés; quelques blessures sont graves, et on nous assure qu'un jeune homme de Chéméré a succombé le lendemain matin à ses blessures.

« Y a-t-il là un effet de la malveillance? Est-ce une de ces paniques comme on n'en voit que trop d'exemples sur les champs de foire, paniques causées par la présence de moucheron? C'est ce qu'il sera difficile d'éclaircir. »

Samedi matin, vers quatre heures, le gendarme Vairé, de la brigade de Saint-Florent-des-Bois, près La Roche-sur-Yon, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de carabine. Il s'était couché, la veille, sans que rien pût faire prévoir sa fatale résolution.

On attribue son suicide à un mariage qu'il devait contracter et qui avait été rompu au dernier moment. Il n'était âgé que de vingt-neuf ans.

Le stégamer anglais Wycliffe, de Londres, venant de Philadelphie, avec chargement de blé pour Saint-Nazaire, a naufragé lundi, à 7 heures 1/2, entre les Bœufs et le Pilier. — L'équipage, composé de 22 hommes, a été sauvé.

On lit dans l'Union bretonne :

Le 7 février, l'éclusier Kerdevez et sa domestique, âgée de 15 ans, se sont noyés dans le canal de Nantes à Brest, près de Châteaulin.

Kerdevez conduisait à l'autre rive sa bonne, qui allait à Lothey faire quelques emplettes pour le ménage.

A moitié route, l'aviron cassa.

La violence du courant eut bientôt amené le bateau par-dessus le déversoir... et le canal compta deux victimes de plus.

Tous les journaux ont publié le nom de la personne qui a eu la bonne fortune de gagner le gros lot de la Loterie nationale.

Mais il serait peut-être tout aussi intéressant de connaître le nom de celui qui sera mis en possession du plus petit lot de cette même Loterie.

Or, nous avons voulu savoir quel était l'heureux possesseur de ce lot, et nous avons découvert que, jusqu'à preuve du contraire, le plus petit lot a été alloué au n^o 723,406, 2^e série. Ce lot, visible salle C, n^o 5,277, consiste en une toute petite boîte de carton renfermant de la poudre de riz estimée vingt-cinq centimes par l'employé préposé à sa garde.

La quinzaine.

Une période pluvieuse. — Après la pluie vient le beau temps. — La peste en Russie. — Clairville. — Théâtre. 2^e représentation de la *Reine Topaze*; — M^{lle} Nau; — M. Le Roy; — les *Cloches de Corneville*; — le *Fils naturel*, les *Danicheff* et leurs interprètes; — l'*Assommoir* en province; — la *Petite Mariée* et Ch. Lecoq; — les artistes de la pièce: M^{lles} Rita Lelong, Dieudonné, MM. Rouge, Descamps, Boulanger et Servat. — Inconvenance d'un figurant. — Un personnage qui n'est pas Roméo.

De la pluie, encore de la pluie, toujours de la pluie, tel a été le vrai mot de la situation atmosphérique pendant la dernière quinzaine. Cette persistance du mauvais temps a maintenu la Loire et ses affluents à un niveau assez élevé pour faire craindre de nouvelles inondations. La campagne est réellement noyée et tous les cours d'eau et fossés sont débordés.

A Saumur, pendant six semaines, les abords de la gare de Poitiers, le Champ-de-Foire et les caves de ce quartier n'ont pas cessé d'être inondés par les eaux pluviales.

«Après la pluie vient le beau temps!» Voilà un proverbe populaire dont il nous tarde de reconnaître la justesse. Combien il serait à désirer cependant, surtout pour l'agriculture, de voir enfin le ciel arrêter ses écluses et les rivières rentrer dans leur lit!

Depuis hier, le froid semble vouloir revenir; il y a même eu gelée blanche la nuit dernière; le soleil a brillé. Peut-on s'attendre à une bienfaisante variation de température?

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel, en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre!

Il n'est guère possible de lire un journal sans se rappeler cette fâcheuse citation. Il est vrai que la peste est au fond de la Russie et que nous n'avons rien à en craindre. D'ailleurs, les dernières nouvelles sont très-rassurantes. L'épidémie ne s'est pas étendue, dit le *Journal officiel*, et des mesures énergiques sont prises pour l'éteindre dans son foyer actuel. Un médecin a été envoyé par notre gouvernement pour aller étudier et au besoin combattre la maladie, de concert avec la commission austro-allemande. D'un autre côté, toutes les mesures de précaution sont prescrites dans nos ports, relativement aux navires venant d'Orient. A la moindre menace plus sérieuse, des mesures encore plus sévères seraient pratiquées immédiatement.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que le fléau ne dépassera pas les cordons sanitaires actuellement établis, et que par conséquent il ne fera aucune apparition dans notre pays.

Le 8 février est mort à Paris, à l'âge de 68 ans, un célèbre vaudevilliste dont le pseudonyme est bien connu des amateurs de spectacle: Clairville, dont le vrai nom était Nicolaïe (Louis-Joseph).

Clairville fut le plus fécond des auteurs dramatiques. Depuis un demi-siècle, il a écrit plus de 600 pièces, dont 450 ont été imprimées.

Parmi les plus connues, nous citerons seulement: les *Petites Misères de la vie humaine*, la *Poule aux œufs d'or*, *Gentil Bernard*, les *Sept Châteaux du Diable*, la *Foire aux idées*, la *Propriété c'est le vol*, *Peau d'Ane*, *Roger Bon Temps*, la *Corde sensible*, *Rothomago*, *Un Troupier qui suit les Bonnes*, *Coco*, *Ma Nièce et mon Ours*; et enfin ses derniers succès: la *Fille de M^{me} Angot* et les *Cloches de Corneville*.

En 1867, Clairville avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le nom du célèbre auteur dramatique nous amène tout naturellement au théâtre de Saumur.

La seconde représentation de la *Reine Topaze*, au commencement de ce mois, n'a pas été moins brillante que celle du 6 janvier.

Comme la première fois, M^{lle} Nau a eu les honneurs de la soirée. Les couplets de l'*Abaille* et l'air du *Carnaval de Venise* lui ont valu des ovations bien méritées. Rien de plus ravissant, dans le dernier morceau, que ce frais éclat de rire cadencé en vocalises légères, succédant à une romance espagnole d'un genre rêveur, presque plaintif. La voix de M^{lle} Nau est merveilleusement souple et elle s'en sert avec une habileté peu

commune. Il paraît que, depuis M^{me} Cifolli, la scène angevine n'avait pas connu de chanteuse légère aussi remarquable.

MM. Le Roy, Rougé, Sureau et Descamps ont obtenu autant de succès qu'à la représentation précédente.

Nous venons de citer M. Le Roy, le sympathique ténor. Au moment de ses débuts de rentrée au théâtre d'Angers, il y a quelques mois, cet artiste fut admis à l'unanimité moins deux voix, croyons-nous, très-probablement celles de deux sourds. Hélas! on rencontre dans tous les théâtres des gens ainsi privés de l'ouïe — heureusement peu nombreux — qui s'accommoderaient à peine du fameux *ut* de Tamberlick. Certes, notre ténor n'a pas la voix de Roger dans sa splendeur, ni même celle de Montaubry, bien que dans certains rôles il rappelle fort bien celui-ci; mais on peut proclamer hautement qu'il est très-habile chanteur, musicien consommé, comédien exquis; et la presse angevine saisit toutes les occasions de lui décerner les éloges qu'il mérite.

Le journal *l'Etoile*, qui d'ordinaire est assez sobre de louanges à l'adresse des artistes — elles n'en sont peut-être que plus impartiales — a donné en ces termes son opinion sur le ténor du théâtre d'Angers, opinion que nous partageons de tous points:

«M. Le Roy est un chanteur de beaucoup de talent. Sa voix n'est pas des meilleures; mais si de ce côté il doit peu à la nature, en revanche il doit énormément à l'étude. C'est un observateur délicat qui se montre au théâtre le fin comédien que nous connaissons. Si chez lui l'organe laisse à désirer, il n'en a que plus de mérite, car il le conduit avec une habileté extrême et tient le public suspendu à ses lèvres par sa diction irréprochable. L'émission de sa voix, toujours calculée, est excellente, il prononce de manière à satisfaire l'oreille la plus paresseuse. Ajoutons qu'en l'écoutant, jamais on ne sent la fatigue, les notes élevées sortent comme les autres, justes, sonores et pleines, rien ne trahit la peine ni l'effort, aussi le public ne connaît-il pas avec lui ces angoisses dont on ne peut se défendre avec des chanteurs à la recherche de notes qui ne peuvent plus sortir. C'est un artiste consciencieux qui étudie et compose ses rôles avec le plus grand soin. Certains trouvent qu'il se donne parfois un peu de mouvement, c'est au contraire pour moi l'occasion de lui faire un dernier compliment. Il ne faut pas lui reprocher la peine qu'il se donne pour animer des scènes d'opéra-comique où le dialogue aussi vieux que démodé et banal deviendrait sans cela soporifique au dernier degré.»

Les *Cloches de Corneville* ont carillonné de nouveau sur notre scène le vendredi 7; et, pour la deuxième fois cette saison, les artistes de M. Chavannes se faisaient applaudir ici dans l'œuvre si gaie et si originale de Robert Planquette.

Deux jours après, dimanche 9, la compagnie Masset-Simon nous donnait le *Fils naturel*, d'Alexandre Dumas fils. Grand succès de pièce et d'acteurs. Salle comble.

Enfin, le surlendemain — trois représentations en cinq jours — les mêmes artistes paraissaient dans les *Danicheff*, qui n'avaient pas attiré un public très-nombreux.

Le *Fils naturel*, la comédie en vogue reprise il y a environ deux mois au Théâtre-Français, était pour nous une nouveauté, tandis que les *Danicheff* avaient déjà été joués sur la scène saumuroise, à la fin de février 1876, par MM. Abel, Sully, Bilhaut, M^{me} Jeanne Bondonis, M^{lle} Berthe Fayolle, etc., et l'année suivante, à l'époque des courses, par MM. Porel, Marais, Tallien, Valbel, M^{lle} Hélène Petit, M^{me} Crosnier et Defresne, tous appartenant au théâtre de l'Odéon et à quelques autres scènes parisiennes. Cette fois, les principaux interprètes étaient MM. Charles Masset, Albert Lambert, Depay, Duchesne, M^{lle} Largillière, M^{me} Duchesne et M^{lle} Léonie Lenoir. On voit que le drame russe de M. Pierre Newski ne pouvait manquer d'être toujours supérieurement représenté à Saumur.

On annonce que la pièce nouvelle de l'Ambigu, *l'Assommoir* — un titre palpitant d'actualité — va commencer, le 4^{er} mars, son tour de France. C'est Nantes, paraît-il, qui aura la primauté de cette œuvre de haut goût, extraite du roman d'Emile Zola. Nous devons donc nous attendre à sa représentation à Saumur dans le courant de mars ou d'avril. La troupe est dirigée par M. Cha-

brillat et administrée par M. Simon. Les principaux rôles sont ainsi distribués: Coupeau, M. Sully; Mes-Bottes, M. Montbars; Gervaise, M^{lle} Schmidt (ces trois artistes, de l'Ambigu); Virginie, M^{lle} Fassy, de l'Odéon.

Nous n'avons plus qu'à rendre compte de la représentation de lundi, qui se composait de la *Petite Mariée*, un des succès de Lecoq, l'auteur de la *Fille de M^{me} Angot*. Parlons-en dès aujourd'hui, pour ne pas y revenir à la prochaine Revue.

Il y a six ou sept ans, Charles Lecoq, aujourd'hui célèbre, non-seulement en Europe, mais encore dans le Nouveau-Monde, puisque des tournées artistiques s'organisent de temps à autre pour aller faire connaître aux Américains les ouvrages populaires du rival d'Offenbach, Lecoq, disons-nous, était loin d'être arrivé à cette situation brillante; il n'avait encore guère donné à la scène que *Fleur de Thé*. Possédant depuis longtemps en portefeuille l'opérette de la *Fille de M^{me} Angot*, qui devait faire sa fortune, ce n'est qu'après avoir essuyé les refus de tous les directeurs de théâtres de genre de Paris qu'en désespoir de cause il offrit cette pièce à un théâtre de troisième ordre, peu connu alors — les Folies-Dramatiques — qui s'empressa de l'accepter.

Le directeur de cette scène est devenu millionnaire; Lecoq peut à peine suffire aux demandes qui lui sont faites de tous côtés, et, à ses nombreux succès, parmi lesquels nous citerons notamment *Giroflé-Girofla*, la *Petite Mariée*, le *Petit Duc*, il vient encore d'ajouter la *Camargo*.

La *Petite Mariée* fit son apparition au théâtre de la Renaissance à la fin de l'année 1875; elle a été représentée deux fois sur le théâtre de Saumur en février 1877, avec M. Martin dans le rôle du podestat Rodolpho et M^{me} Rita Lelong dans celui de Graziella.

A la reprise d'avant-hier, M^{me} Lelong a retrouvé le succès d'il y a deux ans. La gracieuse mariée a joué tout son rôle et dit ses couplets avec beaucoup de charme et de finesse.

M. Rougé est toujours le sympathique chanteur que l'on connaît. Le rôle du podestat a trouvé en lui un parfait interprète.

Le rôle de San Carlo a été tenu avec distinction par M. Descamps.

M^{me} Dieudonné a joué avec désinvolture et nous a fait entendre sa voix de contralto. Tudieu! quelle gaillarde que cette Lucrezia, et que son mari a bien raison de filer doux devant sa cravache!

Cet infortuné mari, Raphaël de Montefiasco, est représenté par M. Boulanger, et on devine qu'il se laisse conduire avec toute la bonhomie désirable.

Vraiment, M. Boulanger est un excellent acteur, qu'il s'appelle Montefiasco, le prince Paul ou le père Gaspard. Nous nous rappelons ses débuts au théâtre des Variétés, dans *Edgard et sa bonne*. Chacun trouvait qu'il ressemblait beaucoup à Ravel, qu'il en avait la tête, les gestes et quelquefois les intonations. Du reste, M. Boulanger, qui arrivait de province, obtint des succès à peu près semblables à ceux de son Sosie parisien, lequel avait une grande réputation.

Nous pourrions faire les mêmes compliments à M. Servat, le Casteldémoli de la *Petite Mariée*. C'est également un comédien d'élite et qui sait se grimer avec art. M. Servat a parcouru l'Espagne avec Brasseur en qualité d'artiste du Palais-Royal, et les applaudissements oublièrent souvent l'artiste connu pour aller à l'autre.

Avant de terminer, mentionnons un incident assez drôlatique, bien insignifiant si vous voulez, qui a eu lieu la semaine dernière à la représentation des *Danicheff*.

C'était au premier acte, dans le riche appartement de la comtesse. Sur l'ordre de sa mère, le jeune comte Danicheff va s'éloigner pour une année. Tous les personnages ont l'air grave et solennel qui convient en semblable circonstance. A cet instant arrive, tenu en laisse par le piqueur du comte, un malheureux basset qui semble quelque peu étourdi par la vue du public et l'éclat des lumières. Tout à coup, sans souci du milieu dans lequel il se trouve, sans respect pour la salle qui a les yeux fixés sur lui, notre acteur quadrupède se présente tranquillement sur le devant de la scène, et là, après un lazzi des plus significatifs, laisse échapper... ce n'était ni un cri ni un aboiement, car le tapis de l'appartement seul reçut les atteintes de ce jeu, ou plutôt de ce jet inattendu. On conçoit l'hilarité qui s'est emparée du

public, qu'aucun artiste n'avait habitué à pareille cascade.

Ceci nous remet en mémoire un fait de même nature qui se passa un soir au Grand-Théâtre de Lyon, où l'on donnait *Roméo et Juliette*, opéra de Gounod. L'histoire, partant d'une des premières villes de France, ne tarda pas à faire le tour de la presse.

Les premiers actes du drame lyrique avaient tour à tour charmé ou émotionné le public, lorsque le dernier tableau fut égayé par une entrée qui n'existe pas dans le libretto.

Juliette, étendue inanimée dans ses voiles blancs, sur son lit funèbre, occupait seule la scène, vaguement éclairée par une lampe sépulcrale, et l'orchestre achevait le magnifique morceau symphonique qui précède la venue de Roméo. A ce moment, au lieu de l'amant désespéré, c'est Raminagrobis, — le chat du théâtre, — qu'on vit entrer en scène. Il s'avança jusque vers le pupitre du chef d'orchestre, qui, d'un geste menaçant, le fit rentrer dans la coulisse. Et le public, porté à l'indulgence, ne hua pas trop fort le minet fourvoyé.

Dans la salle, les mauvais plaisants disaient qu'il était vraiment fâcheux que le chef d'orchestre n'eût pas le don, en toute circonstance, de faire, d'un tour de son archet, disparaître les chats qui se produisaient aux représentations lyriques du Grand-Théâtre de Lyon.

— J'aime bien mieux, dit à ce propos le directeur, que le chat soit sorti de la coulisse que du gosier de mes artistes.

L. D.
19 février 1877.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI-GRAS 25 février 1879.

LES MOHICANS de Paris

Grand drame en 9 actes, d'Alexandre Dumas père.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LE BON PUILLE LE BEAU L'AGRÉABLE

Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS: Phare littéraire seulement, 6 fr. par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigrures, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dactres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une mala-die du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalés-cière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalés-cière. Recevez, etc. — Léon PUYLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde-cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Discuits de Revalés-cière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalés-cière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-cier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHAN-TEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plan-tagenet; BRETAULT-DÉLAGÈRE, — Baugé, BUCH-MANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; ÉMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons phar-maciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train corres-pond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	77 30		07	Crédit Foncier colonial	377 50			Canal de Suez	705 50	5	
4 1/2 %	79 87		17	Crédit Foncier, act. 500 f.	752 50	17	50	Crédit Mobilier esp.	735 50		
5 %	109 80			Obligations foncières 1877	378		23	Société autrichienne	531 25		
Obligations du Trésor	504 75		25	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	677 50	7	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 50			Crédit Mobilier	475		7	Orléans	368 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	521 50		50	Crédit foncier d'Autriche	576 25	6	25	Paris-Lyon-Méditerranée	366		
— 1865, 4 %	535			Est	700	1	25	Est	364		
— 1869, 3 %	408		3	Paris-Lyon-Méditerranée	810	1	25	Nord	369 25		
— 1871, 3 %	404		1	Nord	1190	1	25	Ouest	365		
— 1875, 4 %	520			Orléans	1395			Midi	362 25		
— 1876, 4 %	517 75		25	Ouest	1197 50	2	50	Paris (Grande Ceinture)	367 25		
Banque de France	5000		10	Compagnie parisienne du Gaz	1292 50			Paris-Bourbonnais	361 50		
Comptoir d'escompte	760		5	C. gén. Transatlantique	405			Canal de Suez	567 50		
Crédit agricole	412 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 23 — — soir, —	
4 — 10 — — express, —	
7 — 15 — — omnibus, —	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus, —	
9 — 46 — — express, —	
12 — 40 — — omnibus-mixte, —	
4 — 44 — — soir, omnibus-mixte, —	
10 — 28 — — express-poste, —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

COMMUNE DES ROSIERS.

A VENDRE PAR ADJUDICATION EN VINGT LOTS.

Le dimanche 2 mars 1879, à midi, En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers, Par le ministère dudit M^e COURTOIS, notaire,

1,384 PIEDS DE PEUPLIERS

SAVOIR :

1 ^{er} Lot. Route de Beaufort, de St ^e -Baudruche au chemin de fer.	89 arbres.
2 ^e Lot. id. du n° 1 au n° 100.	100 —
3 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
4 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 300.	100 —
5 ^e Lot. id. du n° 300 au n° 375.	75 —
6 ^e Lot. De la Sirotterie au chemin de la Blairie.	86 —
7 ^e Lot. Chemin de la Blairie, du n° 1 à 100.	100 —
8 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
9 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 280.	80 —
10 ^e Lot. id. du n° 280 au pont de Porteau.	33 —
11 ^e Lot. Chemin de la Ligne, du n° 1 au n° 43.	43 —
12 ^e Lot. id. du n° 43 au n° 110.	67 —
13 ^e Lot. Chemin du Péhu.	7 —
14 ^e Lot. Chemin des Hettes à la Forêt.	62 —
15 ^e Lot. Chemin des Hettes.	71 —
16 ^e Lot. Chemin de la Bonde, du n° 1 à 66.	66 —
17 ^e Lot. id. du n° 66 à 82.	16 —
18 ^e Lot. Route de Sainte-Baudruche à la gare, du n° 1 à 63.	63 —
19 ^e Lot. Route de la gare à Longué au n° 70.	56 —
20 ^e Lot. id. du n° 70 aux Varennes.	70 —
TOTAL.	1,384 arbres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Mairie des Rosiers, ou audit M^e COURTOIS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (72)

Etudes de M^e GOULPEAU, notaire, et TIREAU et ÉPOUD, avoués, aux Sables-d'Orlonne.

VENTE

Au-dessous des premières mises à prix,

En l'étude dudit M^e GOULPEAU,

Le 3 mars 1879, à midi.

1^o D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Orlonne, situé sur le Remblai, en face la plage, au centre des baignades de mer, connu sous le nom de GRAND HOTEL DE LA PLAGE;

2^o D'UN AUTRE HOTEL, situé à côté du précédent, connu sous le nom de SPLENDEUR HOTEL.

S'adresser à M^e GOULPEAU, notaire, et à M^{es} TIREAU et ÉPOUD, avoués. (48)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. RUSSON, quai de Limoges. (66)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

D'UN MATÉRIEL DE BOULANGERIE

Pour cause de cessation de commerce.

Le dimanche 23 février 1879, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, rue des Forges, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques d'un matériel de boulangerie, appartenant à M. TROTTIN.

On vendra notamment :

Un bon pétrin en chêne, — une chaudière, — un bassin, — tables, — grabat, — couette, — plusieurs couches pour le pain, — plusieurs couvertures, — pelles, — rouables, — boîte à pain, — balances, — bascule, — poids, — étouffoirs, — brouette et autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (81)

Etudes de M^e VEILLET, successeur de M^e CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DITE

LA FORÊT DE BENAIS

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire).

Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie.

Contenant 456 hectares en un ensemble.

S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANCVILLE, propriétaire à Parçay;

Et, pour tous renseignements, à M^{es} CHICOTEAU, VEILLET et DENIEAU. (32)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUVRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré.

Au profit de M^{me} Marie-Victoire Besson, épouse de M. Joseph Charrier, forgeron, demeurant à Corou,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Contre M. Joseph-François Charrier, forgeron, ayant demeuré à Corou, demeurant actuellement à la Tour-Landry;

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue;

Il résulte que M^{me} Charrier a obtenu contre son mari sa séparation de corps et de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le dix-neuf février mil huit cent soixante-dix-neuf. (82) BEAUREPAIRE.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuville

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur le corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent, et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{ns} : 1,50. Se défier des contrefaçons.

Saumur, imprimerie P. GODET.